

La Culture
est votre choix,
vous défendre
est notre combat.

La réforme des retraites : l'aboutissement d'une ère de recul entamée dès 1993

Depuis la loi Balladur de 1993, les gouvernements successifs ont peu à peu déconstruit notre système par répartition :

- pensions revalorisées sur le taux d'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen
- révision du salaire de référence dans le privé (25 ans au lieu de 10 ans)
- allongement des durées de cotisation requise pour une retraite à taux plein
- passage aux 40 annuités avec la réforme Fillon en 2003
- création de la décote et de la surcote

Ces réformes ont entraîné injustices et inégalités.

C'est sur ce terrain déjà miné qu'une nouvelle réforme systémique est engagée.

Une réforme qui s'annonce comme une négation du code des pensions et du statut, qui aggrave encore les inégalités des parcours professionnels et celles existantes entre les femmes et les hommes

Cette réforme suscite beaucoup d'inquiétudes car ce système individuel à points n'offre aucune visibilité sur le montant des futures pensions.

Alors que le nombre de retraité-es augmente ainsi que leurs besoins, cette réforme est prévue à enveloppe constante (en-deça de 14 % du PIB). Le gouvernement ne cherche par ailleurs pas à élargir l'assiette des cotisations (par une contribution du capital par exemple) pour

une meilleure répartition des richesses. Le montant des retraites va donc mathématiquement baisser.

Il est illusoire de croire que dans ce cadre contraint le niveau des pensions s'améliorera. Les données prospectives des économistes montrent au contraire que les niveaux de pension vont peu à peu baisser vers des taux au mieux légèrement inférieurs à 60% du revenu d'activité, au pire à 45 % de ce même revenu d'activité à partir de 2050, et ce quel que soit le scénario économique retenu.

Le système par points aggravera encore les inégalités femmes-hommes actuelles (en 2016 les pensions des femmes sont inférieures de 39 %).

Quant à l'ouverture de droits nouveaux en raison des évolutions de la société (droits des aidants, prise en compte des années d'études et d'apprentissages par exemple, toutes revendications de la FSU...), elle est évidemment exclue de ce nouveau système.

Un discours idéologique qui impose une vision individualiste du monde du travail

Sous le prétexte de proposer « un système plus simple, plus juste pour tous », cette réforme nie toutes les spécificités des situations de travail et des déroulés de carrière et cherche à faire croire que chaque retraité-e récupérera sa mise, comme si la cotisation était une forme d'épargne. Cette idéologie prépare le développement parallèle ou ultérieur de systèmes par capitalisation.

Ces parcours sont pourtant très différents, non seulement entre le public et le privé mais aussi à l'intérieur de chacun des secteurs professionnels. Les systèmes actuels ont au moins le mérite



de neutraliser tout ou partie des années les plus difficiles pour tous les salariés (période de chômage, de bas salaire, d'études, congé parental, maladie...).

Aucun système de retraite ne corrige ces inégalités pendant la durée du travail. Des régimes de retraites qui prennent en compte les réalités du monde du travail pour assurer une réelle égalité au moment de la retraite sont donc nécessaires.

Face à une politique salariale inexistante dans la Fonction publique, à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause les instances de dialogue social, les conditions ne sont pas vraiment réunies pour débattre d'un sujet aussi conséquent que celui des retraites.

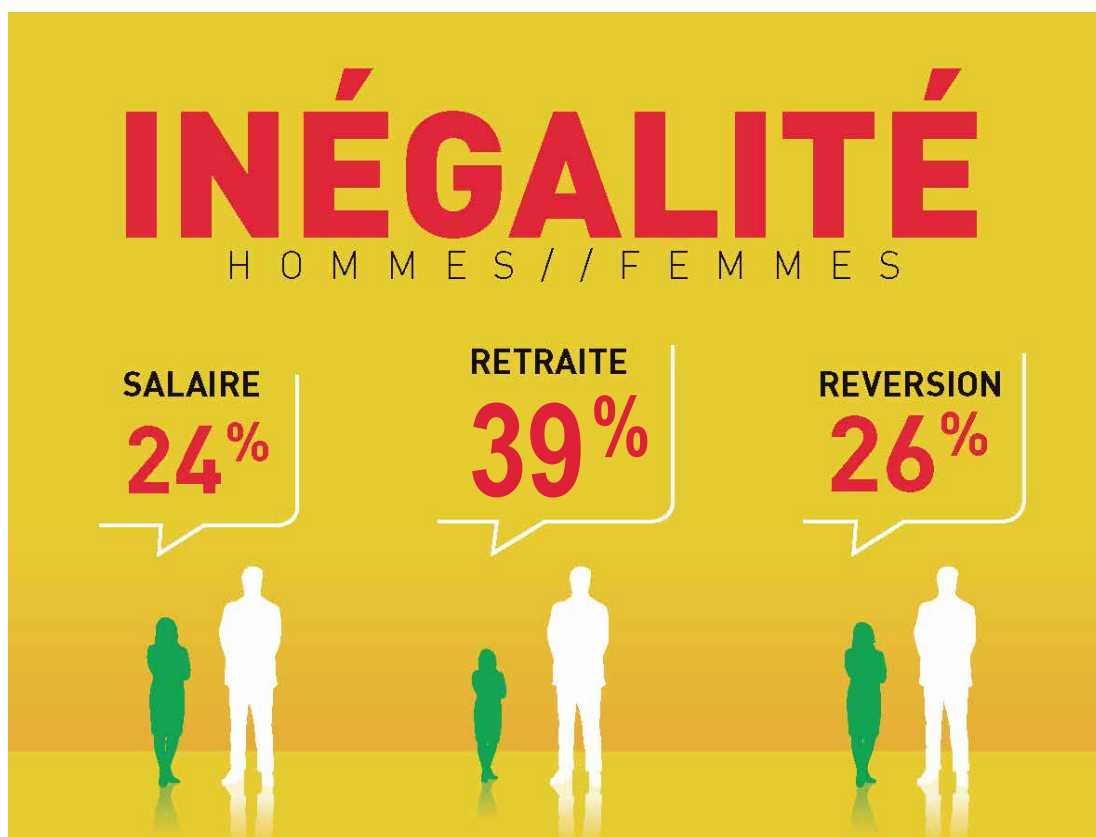
Pour la FSU, la retraite est une nouvelle étape de la vie qui nécessite les moyens de la vivre dignement. Préserver un système solidaire, pérenne, et en garantir le financement est un enjeu de société majeur.

La retraite par points met à mal la solidarité nationale pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation !

Nous revendiquons plus de redistributivité et plus de solidarité, le maintien de la notion d'annuités, de durée de service et de bonifications, celle de taux plein et de taux de remplacement et une référence aux 6 derniers mois ou aux 10 meilleures années dans le privé !

Paris le 8 novembre 2019

Dans une situation dégradée, la détermination et la solidarité sont des atouts essentiels



SNAC FSU,
 61 Rue de Richelieu
 75002 PARIS.
 01 40 15 51 31.
 snac-fsu@culture.fr
F.S.U